



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 13090

Texte de la question

M. Pierre Bourguignon souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les conséquences de la suppression des emplois jeunes et de la réduction des crédits consacrés aux emplois aidés sur l'encadrement des enfants en école primaire. En effet, le travail des aides éducateurs affectés dans les écoles primaires est indispensable et reconnu pour sa qualité aussi bien par les enseignants que par les parents d'élèves. Pourtant ces emplois ont été supprimés. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les dispositifs et moyens que l'Etat envisage de mettre en oeuvre pour pallier ce manque qui porte un coup très dur au travail mené dans nos écoles afin que nos enfants bénéficient tous de bonnes conditions d'enseignement propres à leur éducation et leur épanouissement.

Texte de la réponse

L'apport qualitatif représenté par les aides-éducateurs dans les établissements scolaires est réel et reconnu. C'est pourquoi, le programme emplois jeunes arrivant à son terme, un nouveau dispositif sera mis en place dès la rentrée 2003 et permettra le recrutement de 16 000 assistants d'éducation. Affectés dans les établissements du second degré et dans les écoles, ils exerceront des fonctions d'encadrement et de surveillance des élèves et pourront apporter leur assistance à l'équipe éducative. Ils permettront également d'accroître le soutien à l'intégration scolaire des enfants handicapés. Il convient, par ailleurs, de noter que ce n'est pas l'ensemble des aides-éducateurs qui sont concernés par la fin de leur contrat au 30 juin 2003 mais tous les aides-éducateurs ; de même, les maîtres d'internat et les surveillants d'externat, actuellement en poste, pourront aller jusqu'au terme de leur contrat. Ainsi, ce sont 82 000 jeunes adultes, assistants d'éducation, aides-éducateurs, MI-SE, qui assureront, à la rentrée 2003, les fonctions d'assistance éducative.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Bourguignon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13090

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1551

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3546